



ZE la Braconne
19 route du Lac des Saules
16600 MORNAC
Tél : 05.45.65.82.50
www.calitom.com

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET PROGRAMME

INSTALLATION ET EXPLOITATION DE BATTERIES DE STOCKAGE D'ELECTRICITE

Date et heure limite de remise des propositions : 18 août 2026 à 15 h 00

(les dossiers qui seront déposés après la date et heure de remise ne seront pas étudiés)

Procédure : Appel à Manifestation d'Intérêt, hors commande publique (conformément à l'article L2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques)

Article I. Présentation de Calitom

Calitom est un établissement public administratif regroupant les 7 communautés de communes et les 2 communautés d'agglomération du département de la Charente. Il a pour vocation d'assurer la gestion des déchets sur son territoire. Il est administré par un comité syndical, composé de **84 élus** délégués issus de toutes les collectivités adhérentes et emploie environ **329 agents**.

La compétence **Traitement** (obligatoire) concerne **351 603 habitants (au 1^{er} janvier 2025)**, soit tout le département de la Charente. La compétence **Collecte** (facultative) concerne **130 268 habitants (au 1^{er} janvier 2025)**. La carte du Territoire de CALITOM est présentée en annexe.

Calitom assure ainsi toute la chaîne de gestion des déchets ménagers :

- la collecte des ordures ménagères ;
- la collecte des emballages recyclables et du verre ;
- la gestion des déchèteries ;
- le tri des emballages recyclables ;
- le traitement des ordures ménagères (stockage) ;
- le compostage de la ressource végétale.

Pour collecter et traiter ces déchets, Calitom dispose de plusieurs équipements dont les principaux sont listés ci-après :

- 1 unité d'incinération des ordures ménagères (UIOM), définitivement fermée depuis 31/06/2019 ;
- 1 unité de prétraitement mécano-biologique (PTMB) d'une capacité règlementaire de 30 000 t/an et située sur la commune de Sainte-Sévère (16200) – Site de « VALOPARC », définitivement fermée depuis le 1^{er} février 2022 ;
- 1 installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND), d'une capacité règlementaire de 70 000 t/an et située sur la commune de Sainte-Sévère (16200) – Site de « VALOPARC » ;
- 1 installation de stockage de déchets d'amiante liée, d'une capacité règlementaire de 180 t/an et située sur la commune de Sainte-Sévère (16200) – Site de « VALOPARC » ;
- 1 centre de tri des déchets issus de la collecte sélective, d'une capacité règlementaire de 43 000 t/an est situé sur la commune de Mornac (16600) – Site d'« ATRION » ;
- 4 quais de transfert (Champagne Mouton, Poullignac, Mornac et Sainte Sévère) ;
- 7 décharges fermées et réhabilitées pour lesquelles Calitom continue d'assurer le suivi en post-exploitation (Dirac, Marsac, Villefagnan, Ruffec, Châteauneuf, Poullignac et Rouzède) ;
- 1 réseau de 22 pôles de valorisation. Le GrandAngoulême a gardé la compétence « collecte » pour ses 7 pôles de valorisation, le Grand Cognac pour ses 6 pôles de valorisation et la communauté de communes du Rouillacais a également gardé la sienne pour le pôle de valorisation de Rouillac
- 1 recyclerie boutique basée sur la commune de Poullignac (16190)
- Le siège de Calitom situé sur la commune de Mornac (16600) comprenant 5 bâtiments.

Outre ses missions classiques, Calitom mène un programme ambitieux de prévention-réduction des déchets (promotion du compostage, animations pédagogiques, visites de sites, ...) ; le syndicat a d'ailleurs été labellisé dès 2014 « Territoire Zéro Déchets – Zéro Gaspillage » par le ministère de l'Environnement. Il mène également de nombreuses actions de communication sur son territoire (publications internes et externes, site internet : www.calitom.com) pour promouvoir le tri et la réduction des déchets.

Calitom est aussi engagé dans une démarche d'amélioration continue de ses sites et de ses procédures au regard de l'environnement et de la santé et la sécurité des travailleurs, en respectant les exigences du référentiel MASE (Manuel d'Amélioration Santé Sécurité et Environnement des entreprises) ».

Calitom réalise également en régie la maintenance et le dépannage général des équipements et s'est doté de compétences spécifiques (mécaniciens, techniciens de maintenance industrielle, etc...).

Article II. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Calitom a récemment reçu des manifestations d'intérêt spontanées par un opérateur pour l'occupation d'emprises d'environ 40 m² sur plusieurs sites appartenant au syndicat, en vue d'y installer et exploiter des batteries de stockage d'électricité raccordées au réseau public de distribution.

Les projets envisagés consistent à permettre l'occupation d'emprises du domaine public en vue de l'installation, du raccordement, de l'exploitation, de l'entretien et du démantèlement en fin de vie de batteries de stockage d'électricité. Ces occupations sont susceptibles de permettre à leur titulaire l'exercice d'une activité économique.

Aussi, en application de l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, lorsque le titre d'occupation du domaine public permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence et comportant des mesures de publicité permettant à d'autres candidats potentiels de se manifester.

En application de l'article L.2122-1-4 du même code, lorsque la délivrance du titre intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable, par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Aucune rémunération ne sera versée par la collectivité aux porteurs de projets dans le cadre de cette procédure. Aucune indemnité n'est prévue pour les candidats qui remettront leur projet.

Article III. Présentation des sites

La procédure portera sur les sites suivants, chaque site constituant un périmètre distinct de réponse :

N°	Site	Commune	Parcelle cadastrale	Adresse / localisation indicative
1	PDV Villebois	Villebois-Lavalette	ZC 0004	Avenue Maison Blanche, 16320 Villebois-Lavalette
2	Atrion Mornac	Mornac	AD 0176	111 route du Bois Grollet, 16600 Mornac
3	Champagne-Mouton	Champagne-Mouton	0C 1063	Route de la Verrière, 16350 Champagne-Mouton
4	Châteauneuf-sur-Charente	Châteauneuf-sur-Charente	0G 1282	450 rue de la Perdrix Rouge, 16120 Châteauneuf-sur-Charente

5	PDV Barbezieux	Barbezieux-Saint-Hilaire	0H 1125	6 chemin de l'Ouche des Filles, 16300 Barbezieux-Saint-Hilaire
6	PDV Dirac	Dirac	0C 2188	3749 route de Périgueux, 16410 Dirac
7	PDV Montbron	Montbron	BN 0025	Le Plantier, 16220 Montbron
8	PDV Vars	Vars	ZI 0146	La Gare, 16330 Vars
9	PDV Villefagnan	Villefagnan	ZO 0146	Zone économique des Trois Fontaines, 16240 Villefagnan
10	Poullignac	Poullignac	0C 0429	1 impasse de l'Ouche Grillée, 16190 Poullignac
11	Rouzède	Rouzède	0C 0949	4 Le Grand Clos, 16220 Rouzède
12	Ruffec	Ruffec	AE 0057	16700 Ruffec
13	Sainte-Sévère	Sainte-Sévère	AK 0102	16200 Sainte-Sévère
14	Siège CALITOM	Mornac	AK 0042	11 route des Orchidées, 16600 Mornac

Les emprises exactes pourront être précisées ultérieurement par plan, bornage, document graphique ou intervention d'un géomètre, sans modification substantielle de l'objet de la présente procédure.

Article IV. Conditions indicatives de l'occupation envisagée

Les conditions indicatives soumises à publicité seront les suivantes, pour chacun des sites :

- Occupation d'une emprise d'environ 40 m² ;
- Installation et exploitation d'une batterie de stockage d'électricité raccordée au réseau public de distribution ;
- Prise en charge par l'occupant de l'ensemble des études, démarches administratives, autorisations, raccordements, travaux, entretien, exploitation, assurances, remise en état et démantèlement ;
- Durée maximale envisagée du titre ou du bail : 20 ans, sous réserve de la procédure applicable et de l'approbation ultérieure de l'organe compétent ;
- Redevance minimale indicative : 2 000 euros par MVA raccordé au réseau public de distribution, ou toute proposition financière plus favorable à CALITOM ;
- Absence de participation financière de CALITOM aux études, travaux, raccordements ou équipements ;
- Respect des contraintes techniques, environnementales, réglementaires et domaniales applicables à chaque site ;
- Obtention par l'occupant, à ses frais et risques, de toutes les autorisations administratives nécessaires.

Article V. Modalité de retrait de l'appel à manifestation d'intérêt et modification du document de consultation

Calitom se réserve le droit d'apporter, au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des projets, des modifications au dossier. Ce délai est décompté à partir du jour de la modification des documents de consultation. Les candidats devront répondre sur la base du nouveau dossier modifié.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article VI. Modalité de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt

(a) Délais et forme de réponse

Les candidatures seront à transmettre au plus tard à la date indiquée en première page du présent document.

Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère ne sont acceptées que si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française dont l'exactitude est certifiée.

(b) Mode de transmission

Le dossier de candidature devra être adressé par LRAR (ou remis contre récépissé) à l'adresse suivante :

Calitom – ZE la Braconne – 19 rte du Lac des Saules – 16600 MORNAC

Dans une enveloppe cachetée portant la mention :

« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET » - INSTALLATION ET EXPLOITATION DE BATTERIES DE STOCKAGE D'ELECTRICITE

Ou par mail à l'adresse : marches@calitom.com ou par WeTransfer

Les dossiers devront être réceptionnés au plus tard le mardi 18 août 2026 à 15h00 dernier délai. Tout dossier reçu hors délai sera rejeté.

(c) Contenu des plis

Contenu des candidatures – Présentation des porteurs de projets

En lien avec le projet, le candidat fournira :

- I. Capacités juridiques
 - Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne engageant la société, y compris si nécessaire ceux retraçant les délégations
 - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
 - Un extrait Kbis, justifiant d'une inscription au registre du commerce et des sociétés

- II. Capacités techniques et financières : une présentation détaillée de ses références, de ses capacités techniques et financières, de ses expériences en matière de développement associant une collectivité ou d'autres acteurs d'un territoire justifiant :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les prestations, objet de la consultation, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ;
 - Les références et expériences dans l'activité proposée ;
 - Les attestations professionnelles d'assurances nécessaires à la réalisation du projet (responsabilité civile Dommage Ouvrage, décennale, pertes d'exploitation, etc.) ;
 - La régularité au regard de ses obligations sociales et fiscales ;
 - Les certificats de qualification professionnelle ;
 - Les moyens techniques et en personnel, en particulier ceux affectés au projet (construction

et exploitation), et/ou à la sous-traitance éventuelle qui sera mise en œuvre.

En cas de candidature en groupement, ces éléments sont à fournir par chacun des membres du groupement.

Contenu des candidatures – Présentation du projet

Le dossier de candidature comprendra un mémoire présentant les éléments suivants :

- Les motivations du candidat à s'engager dans une démarche partenariale avec la collectivité ;
- La description générale du projet au regard des grandes orientations précisées sur le présent document comprenant les engagements du candidat sur la méthodologie, les moyens techniques, humains et financiers, l'organisation et l'encadrement juridique ;
- Une description technique sommaire du projet (hypothèses privilégiées, caractéristiques du projet, ...) avec les solutions envisagées ;
- Un business plan simplifié permettant de définir les charges et recettes du projet et la rentabilité du projet (TRI projet et TRI investisseur) ;
- La proposition économique correspondante (redevance annuelle) ainsi que les modalités de calcul ;
- Un calendrier prévisionnel détaillant les différentes phases du projet : calendrier de mise en place du montage juridique présenté, développement des projets, dépôt des demandes d'autorisation, travaux ... ;
- Tout autre élément susceptible d'être utile à la collectivité pour apprécier le projet.

L'ensemble des sujets mentionnés dans le présent cahier des charges sont ouverts à concertation avec le candidat. Certaines orientations initiales pourront ainsi être discutées sur la base des arguments apportés : technologies choisies, montage juridique et financier d'exploitation, investissements apportés par les différentes parties, etc. L'intérêt du candidat est d'optimiser sa proposition initiale.

Les candidats seront autorisés à présenter une manifestation d'intérêt :

- pour un seul site ;
- pour plusieurs sites ;
- ou pour l'ensemble des sites.

Chaque site sera analysé séparément.

La présentation d'une manifestation d'intérêt sur plusieurs sites ne pourra avoir pour effet d'imposer à CALITOM une attribution groupée. CALITOM se réserve la possibilité de retenir, le cas échéant, des opérateurs différents selon les sites, en fonction de l'intérêt des propositions reçues pour chacun d'eux.

(d) Analyse des manifestations d'intérêt

À l'issue du délai de publicité, l'analyse sera conduite site par site.

Pour chaque site :

- si aucune manifestation d'intérêt concurrente recevable n'est reçue, CALITOM pourra poursuivre les discussions avec la société ayant présenté la manifestation d'intérêt spontanée, sans que cela ne vaille attribution automatique ni signature immédiate du titre d'occupation ;

- si une ou plusieurs manifestations d'intérêt concurrentes recevables sont reçues, CALITOM procédera à une analyse comparative des propositions, dans le respect des principes d'impartialité, de transparence et d'égalité de traitement.

(e) **Conformité des projets**

Les candidatures reçues peuvent faire l'objet de rejets :

- si le candidat ne dispose pas des capacités et aptitudes lui permettant de mener à bien son projet ;
- si elles apportent une réponse sans rapport avec l'objet du présent appel à manifestation d'intérêt et qui peut en conséquence être assimilée à une absence de candidature ;
- si, tout en entrant dans l'objet de l'appel à manifestation d'intérêt, elles sont incomplètes ou ne respectent pas les exigences formulées dans les documents de l'appel à manifestation d'intérêt ;
- si les conditions qui sont prévues pour leur exécution méconnaissent la législation en vigueur.

L'ensemble de ces candidatures sont éliminées.

Sur le volet présentation du projet, aucune candidature n'est susceptible d'être complétée. En conséquence, toute candidature incomplète sera écartée.

(f) **Les critères d'analyse pourront notamment porter, pour chaque site, sur :**

Critères	Points sur 100
Qualité technique du projet : - compatibilité du projet avec les contraintes du site et les activités de Calitom - capacité du candidat à obtenir les autorisations nécessaires et assurer le raccordement - conditions de sécurité, d'exploitation, de maintenance, de démantèlement et de remise en état - calendrier prévisionnel de réalisation	50
Valeur Financière et juridique - garanties administratives, juridique, financières et assurantielles - niveau de redevance proposé - absence de charge financière ou de risque excessif	50

CALITOM se réserve la faculté de ne pas donner suite à la procédure, de la modifier, de la déclarer infructueuse en tout ou partie, de ne retenir aucun opérateur pour un ou plusieurs sites, ou de solliciter des compléments d'information, dans le respect des règles applicables. Cette décision pourra intervenir site par site, en fonction des résultats de la procédure et de l'intérêt des propositions reçues.

Des précisions pourront également être demandées par écrit aux candidats.

Si cela s'avère nécessaire, des phases d'auditions / négociations pourront être organisées avec les 3 candidats ayant obtenu les meilleures notes courant septembre 2026.

Les candidats fourniront avec leur dossier de candidature une adresse électronique régulièrement consultée et habilitée à recevoir les convocations.

(g) **Durée de validité des candidatures**

Les candidatures sont valables pendant une durée de 100 jours ouvrés à compter de leur transmission à la collectivité.

(h) **Notification**

Les candidats fourniront avec leur dossier de candidature une adresse électronique régulièrement consultée et habilitée à recevoir les notifications de rejet ou d'acceptation de leur candidature à l'appel à manifestation d'intérêt.

Article VII. ASSURANCES

Le ou les lauréat(s) fournira(ont) un (1) mois après la signature et à chaque date anniversaire de la signature du contrat, les attestations d'assurances de responsabilité civile professionnelle et de responsabilité « atteinte à l'environnement ». Le montant des garanties souscrites devra y être précisé.

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Département :
CHARENTE

Commune :
MORNAC

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 03/07/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
SDIF Charente - PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1, rue de la
Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 -fax
ptgc.charente@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Département :
CHARENTE

Commune :
CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

Section : G
Feuille : 000 G 02

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 03/07/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
SDIF Charente - PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1 rue de la
Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 05 45 97 57 00 - fax 05 45 97 58 61
ptgc.charente@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



Département :
CHARENTE

Commune :
ROUZEDE

Section : C
Feuille : 000 C 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 03/07/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

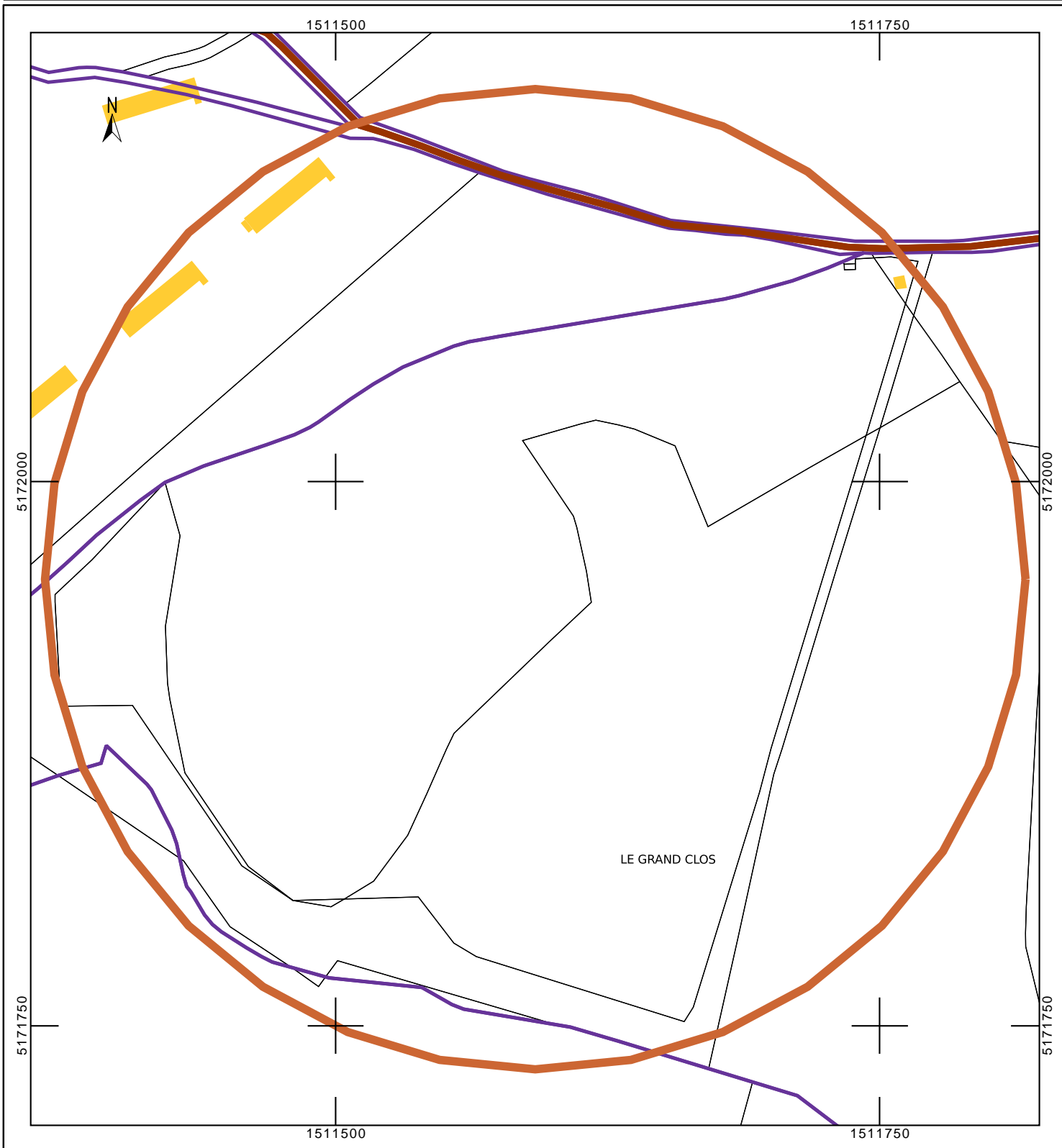
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF Charente - PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
1, rue de la Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 - fax
ptgc.charente@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Département :
CHARENTE

Commune :
RUFFEC

Section : AE
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/3000

Date d'édition : 03/07/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
SDIF Charente - PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1, rue de la
Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 -fax
ptgc.charente@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Département :
CHARENTE

Commune :
BARBEZIEUX SAINT HILAIRE

Section : H
Feuille : 000 H 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

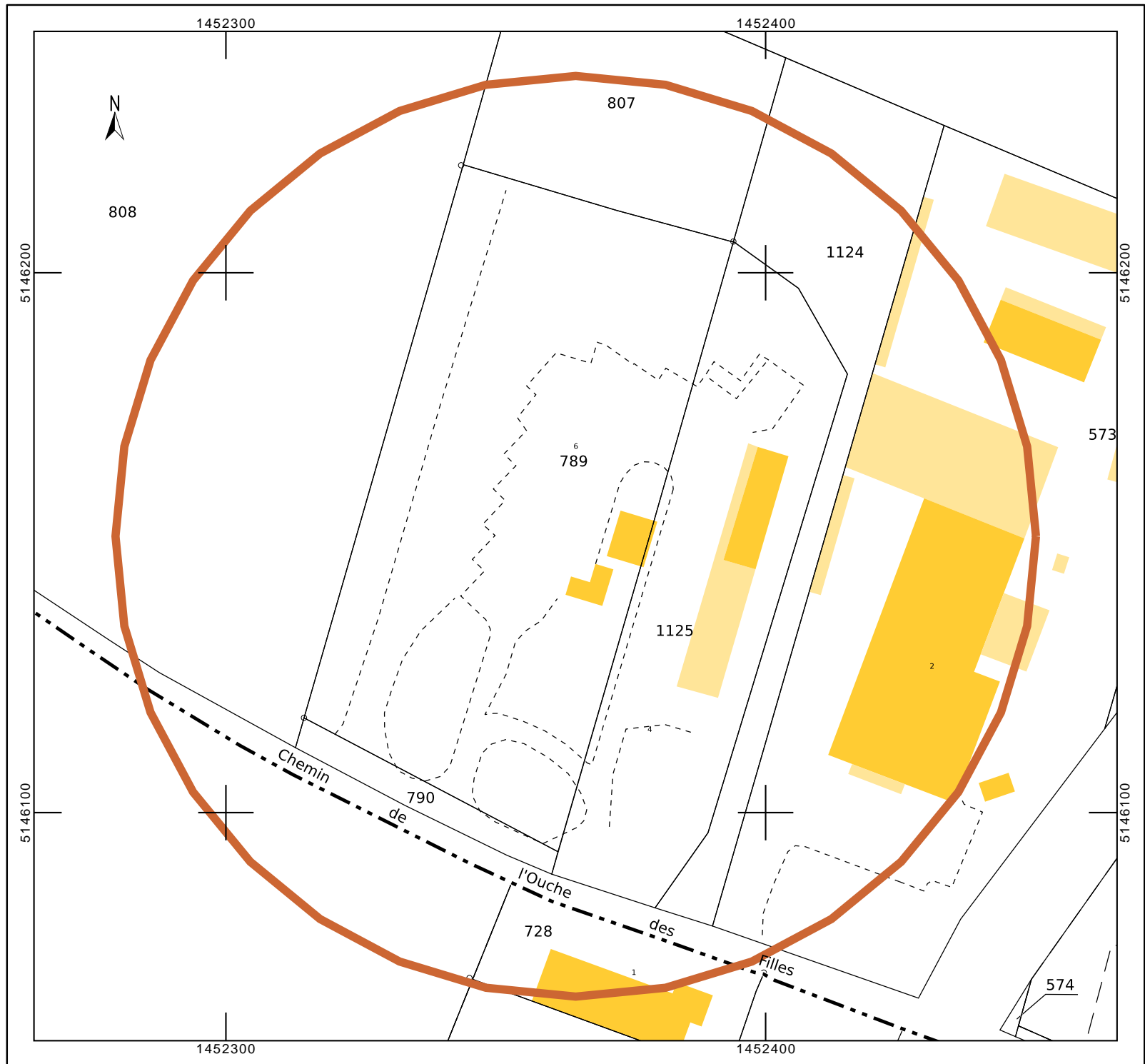
Date d'édition : 03/07/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
SDIF Charente - PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1, rue de la
Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 -fax
ptgc.charente@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Département :
CHARENTE

Commune :
DIRAC

Section : C
Feuille : 000 C 04

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1000

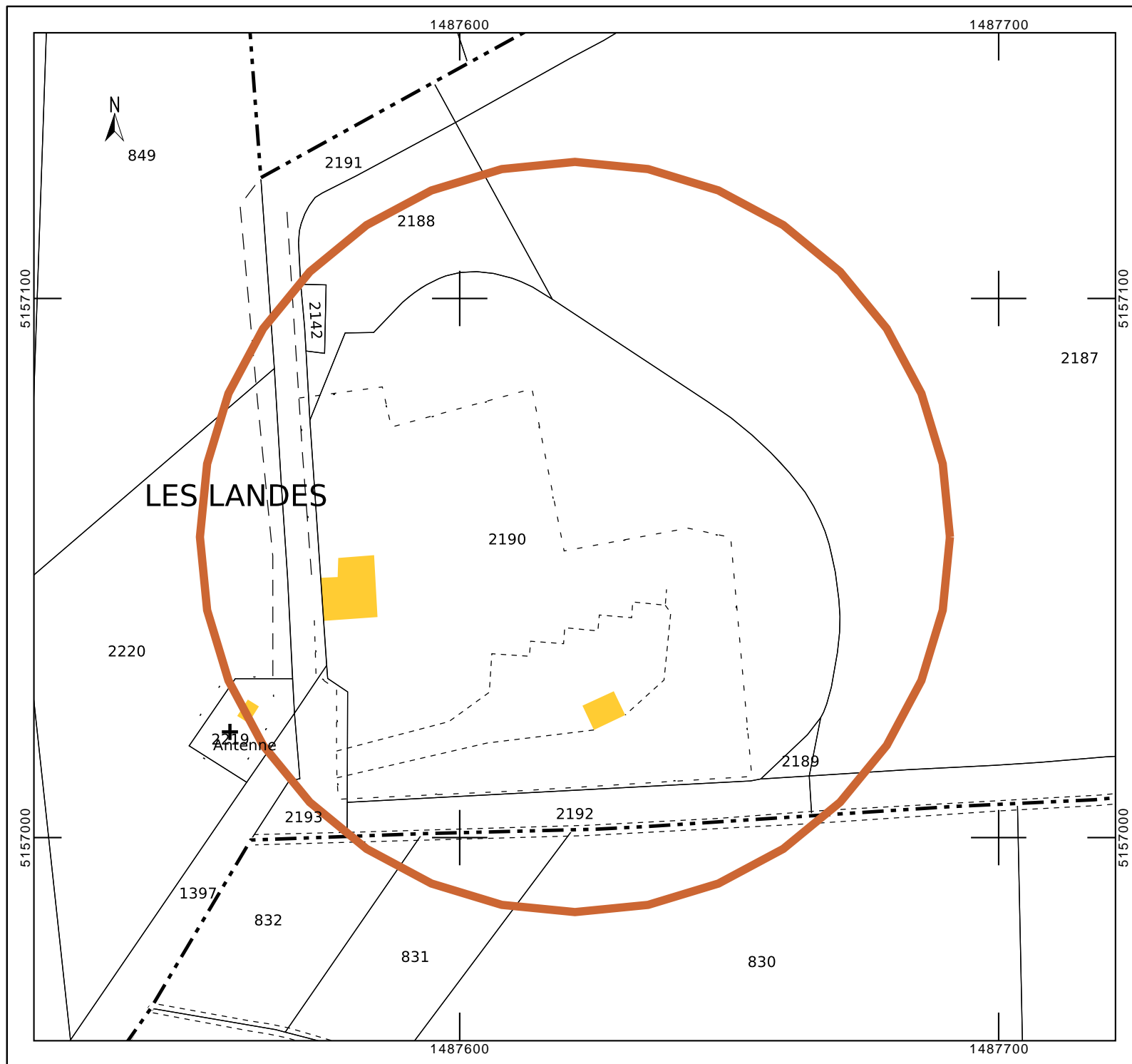
Date d'édition : 03/07/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
SDIF Charente - PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1, rue de la
Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 -fax
ptgc.charente@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Département :
CHARENTE

Commune :
MONTBRON

Section : BN
Feuille : 000 BN 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/650

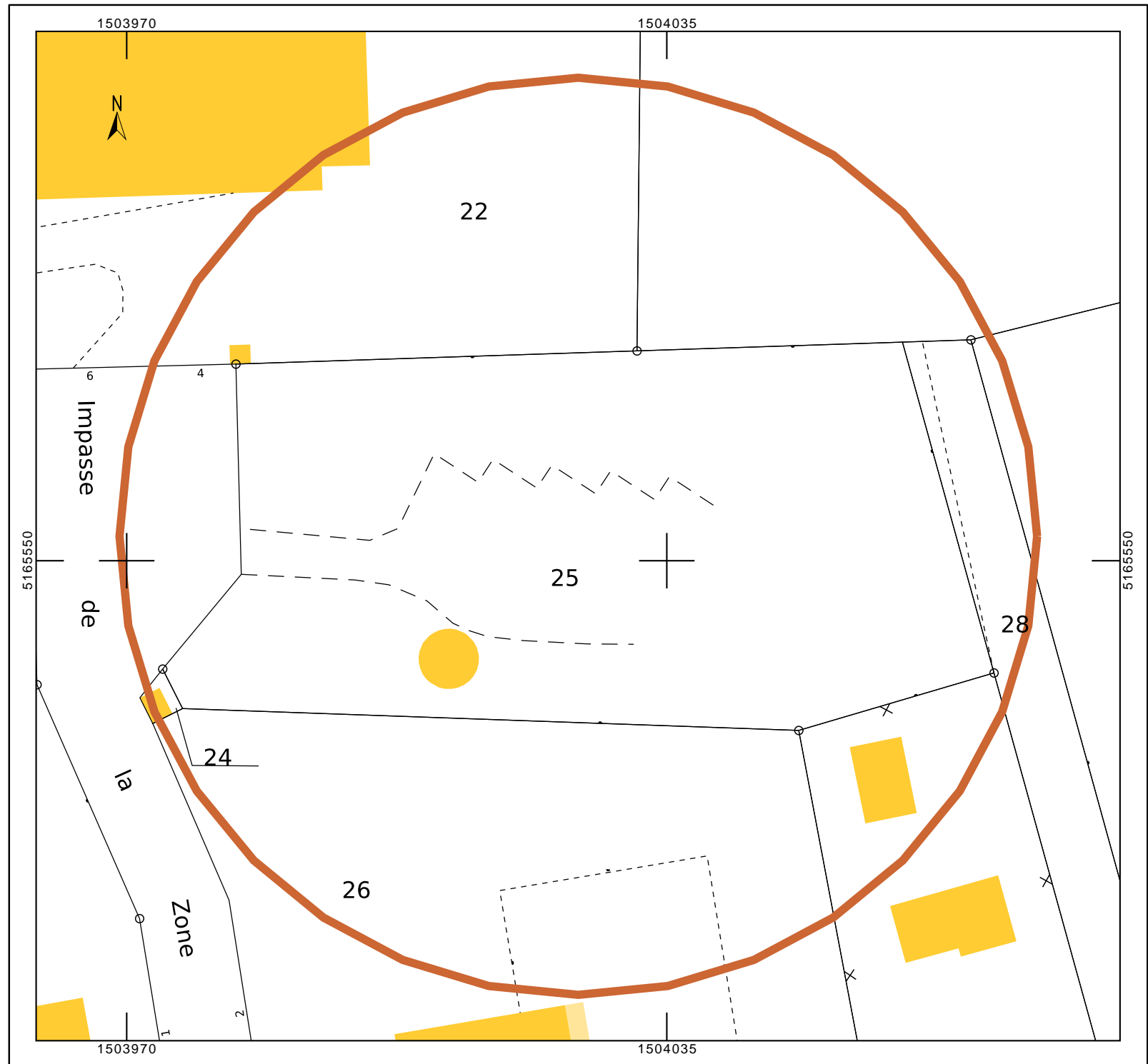
Date d'édition : 03/07/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
SDIF Charente - PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1, rue de la
Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 -fax
ptgc.charente@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Département :
CHARENTE

Commune :
POULLIGNAC

Section : C
Feuille : 000 C 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/3000

Date d'édition : 03/07/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
SDIF Charente - PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1, rue de la
Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 -fax
ptgc.charente@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



Département :
CHARENTE

Commune :
LA BOIXE

Section : ZI
Feuille : 000 ZI 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 03/07/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

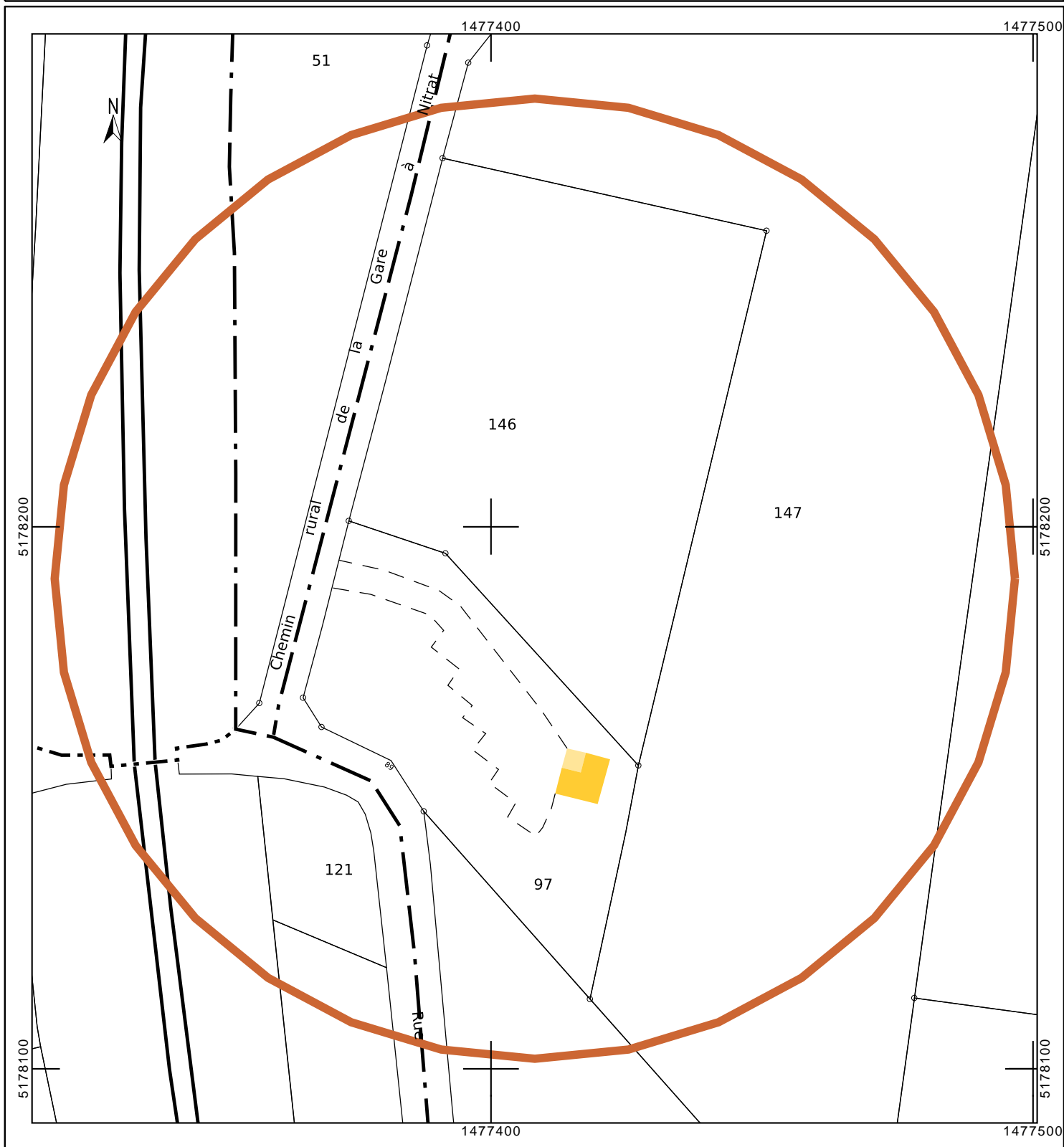
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF Charente - PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
1, rue de la Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 - fax
ptgc.charente@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Département :
CHARENTE

Commune :
VILLEBOIS-LAVALLETTE

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

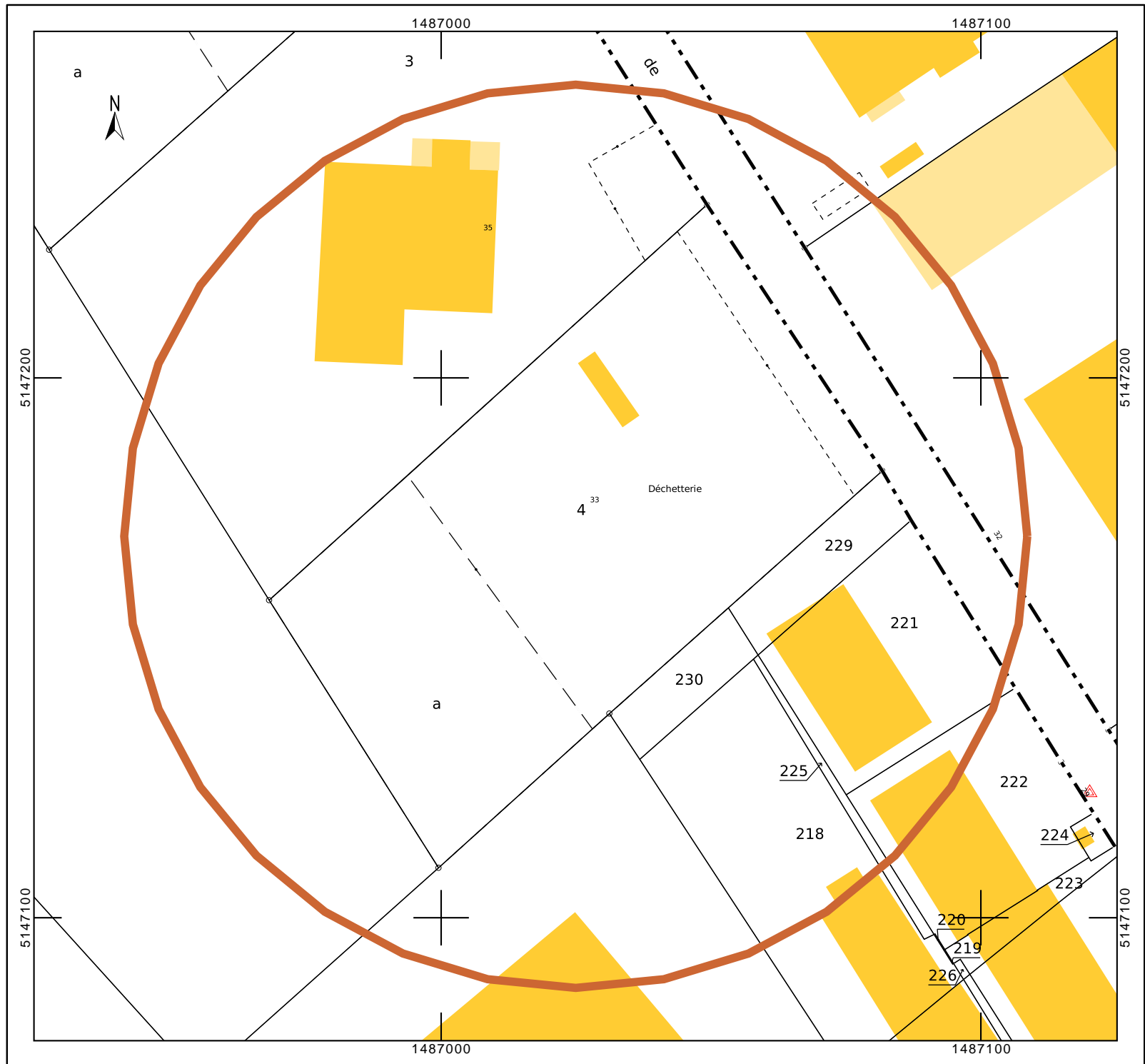
Date d'édition : 03/07/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
SDIF Charente - PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1, rue de la
Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 - fax
ptgc.charente@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



Département :
CHARENTE

Commune :
VILLEFAGNAN

Section : ZO
Feuille : 000 ZO 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 03/07/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

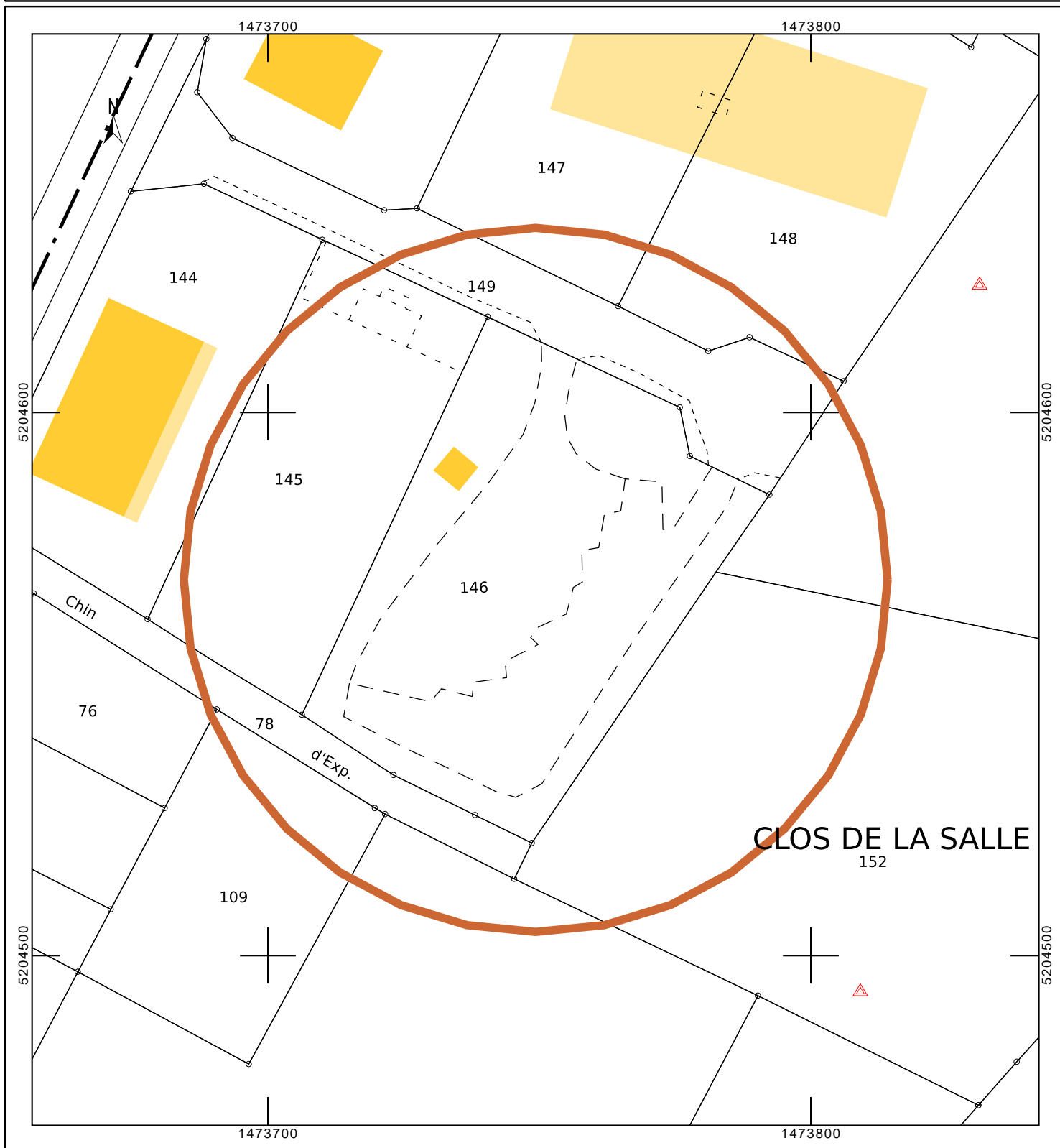
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF Charente - PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
1, rue de la Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 - fax
ptgc.charente@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Département :
CHARENTE

Commune :
MORNAC

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 03/07/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
SDIF Charente - PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1, rue de la
Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 -fax
ptgc.charente@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



Département :
CHARENTE

Commune :
SAINTE-SEVERE

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 03/07/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF Charente - PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1
rue de la Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 05 45 97 57 00 -fax 05 45 97 58 61
ptgc.charente@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

